



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GENERALE

TD/B/EX(13)/1
10 juin 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Treizième réunion directive
Genève, 8 juillet 1996
Point 1 de l'ordre du jour provisoire

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

Ordre du jour provisoire annoté

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Mise en oeuvre des recommandations adoptées par la Conférence à sa neuvième session
3. Examen du calendrier des réunions
4. Ordre du jour provisoire de la quarante-troisième session du Conseil du commerce et du développement
5. Questions diverses
6. Rapport du Conseil sur sa treizième réunion directive

II. ANNOTATIONS

Point 1 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour provisoire de la réunion figure dans la section I du présent document.

Documentation

TD/B/EX(13)/1 Ordre du jour provisoire annoté

Point 2 Mise en oeuvre des recommandations adoptées par la Conférence à sa neuvième session

Constitution des trois commissions

A sa neuvième session, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a décidé que le Conseil constituerait trois commissions : la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base; la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes; la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement (TD/377, par. 108). La Conférence a défini les domaines et questions dont s'occuperait chaque commission (TD/377, par. 109 à 111), et a demandé au Conseil de tenir une réunion directive pour établir ces trois organes ainsi que pour déterminer deux points à inscrire à l'ordre du jour de leur première session (TD/377, par. 112). Le Conseil est donc invité à choisir deux thèmes pour la première session de chaque commission, compte tenu des décisions prises par la Conférence.

Le Conseil pourrait également se pencher sur d'autres questions que la Conférence l'a chargé d'examiner.

Documentation

TD/B/EX(13)/CRP.2 Mise en oeuvre des décisions prises par la Conférence à sa neuvième session : questions appelant l'attention du Conseil

Point 3 Examen du calendrier des réunions

A sa neuvième session, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a chargé le Conseil de veiller à la bonne organisation du calendrier des réunions de la CNUCED et de s'employer à réduire le nombre de celles-ci (TD/377, par. 107 a)). Elle a également décidé que la session ordinaire du Conseil se tiendrait en une seule fois, à l'automne, et durerait environ dix jours ouvrables (TD/377, par. 107 c)). Les commissions se réuniront une fois par an, sauf décision contraire du Conseil; leurs sessions devraient être aussi brèves que possible et ne pas dépasser cinq jours ouvrables (TD/377, par. 107). Les réunions d'experts convoquées par les commissions devraient également être brèves - trois jours au maximum - et il ne devrait pas y en avoir plus de 10 par an au total (TD/377, par. 114).

Compte tenu de ce qui précède, le secrétariat de la CNUCED a établi un projet de calendrier pour le reste de l'année 1996, ainsi qu'un calendrier indicatif pour 1997. Le projet de calendrier pour 1996 prévoit la convocation de la première session de chacune des trois commissions.

Documentation

TD/B/EX(13)/CRP.1 Projet de calendrier des réunions pour
le reste de l'année 1996 et projet de
calendrier indicatif pour 1997

Point 4 Ordre du jour provisoire de la quarante-troisième session du
Conseil du commerce et du développement

Le secrétariat soumettra au Conseil un projet d'ordre du jour provisoire pour sa quarante-troisième session.

Point 5 Questions diverses

- Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du
budget-programme sur sa vingt-septième session
(17-18 juin 1996)

Point 6 Rapport du Conseil sur sa treizième réunion directive
